Observatoire
DES CENTRES DE LOISIRS ÉDUCATIFS

les francas

L'urgence écologique et les centres de loisirs

Septembre 2025

Introduction

Les sociétés contemporaines sont en proie à une crise écologique majeure. Cette crise combine réchauffement climatique, effondrement de la biodiversité et pollution généralisée à l'échelle de la Terre. Le croisement de données provenant de scientifiques de nombreux pays, établies de manière indépendante des états, dresse un bilan de santé préoccupant de la planète. Des effets sur le quotidien des êtres humains se manifestent déjà, souvent sous la forme d'évènements de plus en plus soudains, violents et fréquents. Si l'ensemble du globe est concerné, l'habitabilité de certaines zones est menacée tout comme la survie des populations les plus fragiles, notamment les enfants.

Des conséquences sont perceptibles en France, y compris dans le quotidien des enfants qui subissent parfois la suspension des cours à l'école en raison d'épisodes de tempête, d'inondation ou de canicule. Ainsi, en juin 2025, plus de 200 écoles n'étaient pas en mesure d'accueillir les enfants[1]. Les temps de loisirs et de vacances collectifs sont également concernés. Outre un bâti qui n'a pas été conçu pour faire face aux vagues de chaleur, en 2022, certains séjours ou centres de loisirs ont du être fermés en raison d'une trop grande proximité avec les incendies qui ravageaient la forêt des Landes.

1 – https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/06/30/canicule-l-education-nationale-a-nouveau-depassee-par-la-chaleur-dans-les-ecoles_6616663_3224.html

Dans ce contexte de crise écologique, l'enquête 2025 de l'Observatoire des centres de loisirs s'intéresse à la prise en compte des enjeux écologiques par les organisateurs et leurs équipes dans les actions éducatives qu'ils conduisent. Au-delà des tendances présentées, ce rapport identifie quelques repères pour réfléchir et pour agir dans les centres de loisirs. Il est en cela une ressource à destination des responsables et des équipes éducatives des organisateurs de centres de loisirs (association, commune EPCI...) mais aussi une base de travail pour les équipes de formation des volontaires ou professionnel·les des équipes d'animation.

Ce rapport est également une contribution aux débats qui animent les Francas dans le cadre de l'élaboration de leur prochain projet fédéral.

Remarque préalable à la lecture de ce rapport
Les termes périscolaires ou extrascolaires font l'objet d'une définition particulière pour prendre en compte la réalité des organisations territoriales.
Ainsi, l'ouverture du mercredi n'entre pas en considération dans la définition de ces catégories (cf. Annexe).

1 Les questions écologiques diversement investies dans les projets éducatifs et pédagogiques

Les projets éducatifs et pédagogiques sont deux documents obligatoires que l'organisateur d'un centre de loisirs élabore et communique à différentes parties prenantes : services de l'État, équipes, familles, enfants… Ils font l'objet d'un cadrage réglementaire dans le Code de l'action sociale et des familles (CASF) que le site juridique Juri-ACM[2] de la Jeunesse au plein air (JPA) analyse de la manière suivante : « *le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes, définit le sens de ses actions, et fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre* » et « *le projet pédagogique est comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'accueil* ».

2 – https://www.juriacm-jpa.fr/11-1-le-projet-educatif/

77 %

Des projets éducatifs ou pédagogiques contiennent des dispositions relatives aux questions écologiques

Les centres de loisirs s'étant portés volontaires pour répondre à l'enquête 2025 de l'Observatoire des centres de loisirs éducatifs rapportent à une large majorité que leurs projets éducatifs ou pédagogiques présentent des dispositions relatives aux questions écologiques. Ils sont ainsi 77 % à affirmer que de telles dispositions figurent soit dans le projet éducatif soit dans le projet pédagogique.

Cette proportion connaît quelques variations selon le statut de l'organisateur du centre de loisirs. Les organisateurs associatifs (82 %) sont plus nombreux à évoquer les questions écologiques par rapport aux organisateurs communaux (73 %), et plus encore par rapport aux organisateurs intercommunaux (68 %). Si, le type de territoire (urbain / rural) ne connaît pas ce type de variation, il est à noter que les centres de loisirs situés en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) sont moins nombreux que les autres à inscrire des dispositions relatives aux questions écologiques dans leurs projets (*Graphique 1*).

GRAPHIQUE 1
Présence de dispositions sur les questions écologiques dans les projets éducatifs ou pédagogiques selon le type de territoire

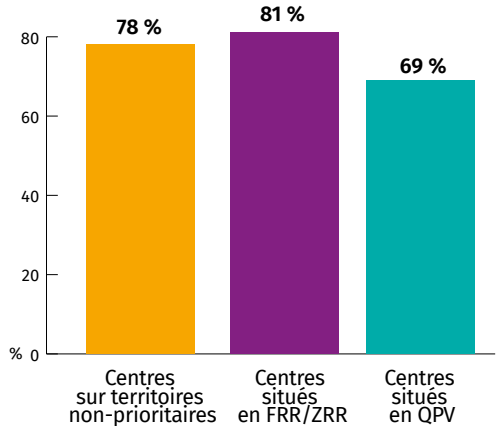

L'analyse des dispositions relatives aux questions écologiques des projets éducatifs et pédagogiques révèlent qu'elles sont de natures variées et concernent des thématiques différentes.

La nature des dispositions sont à classer en 4 catégories

1 Des éléments de positionnement politique ou éducatif qui se traduisent par des affirmations très marquées : *« nous pensons que… »*, *« il nous paraît important de… »* ou *« agir pour les enfants par l'éducation suppose… »*, *« il est important pour nous… »*

2 Des objectifs éducatifs ou pédagogiques dont la portée peut être très large ou au contraire focalisée sur un seul objet. Ces dispositions sont le plus souvent formulées à l'aide de verbes tels que *« apprendre à »*, *« encourager à »*, *« sensibiliser à »*, *« éduquer à »*, *« amener à »*

3 Des actions concrètes qui peuvent être évoquées de manière très précises (de manière isolée ou sous forme de liste) : *« mise en place du tri sélectif »*, *« compostage »*, *« utilisation de produits écolabellisés »*, *« organisation d'une bourse aux jouets »* ou sous un terme générique *« gestes écocitoyens »*

4 Des principes de fonctionnement qui régissent le centre tant dans les activités ou dans les temps de vie quotidienne : *« réduction des déchets à la source »*, *« des usages plus sobres et une consommation plus responsable »*, *« donner une nouvelle vie aux objets »*

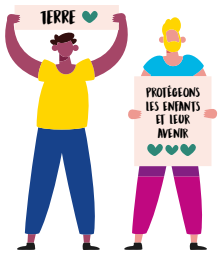

Comme l'indique la *Figure 1*, chacune de ces catégories se combine avec différentes thématiques permettant d'aborder les questions écologiques.

- **L'écocitoyenneté :** Cette notion apparaît à de très nombreuses reprises. Elle est très souvent citée seule sans explicitation ou sans traductions concrètes : *« sensibiliser l'enfant à la problématique de l'écocitoyenneté »*, *« inscrire l'accueil de loisirs dans une démarche écocitoyenne »* ou *« former les écocitoyens de demain »*. Elle est aussi très corrélée aux écogestes qui apparaissent comme ses seules applications concrètes : *« rendre les enfants sensibles aux gestes écocitoyens »*, *« encouragement aux écogestes »*. Ceux-ci sont parfois détaillés : *« réduire les déchets et utiliser des matériaux recyclables »*, *« stop impression papier »*, *« le tri des déchets, la réduction des consommations d'énergie et d'eau ainsi que la lutte contre le gaspillage »*, *« organisation de la semaine zéro déchet »*, *« utiliser des écocups »*.

- **La nature (ou l'environnement) :** Cette notion est récurrente dans les verbatims concernant les projets éducatifs et pédagogiques. Le rapport à la nature est régulièrement cité : *« s'émerveiller sur la nature environnante »*, *« favoriser l'approche sensible par la nature »* ou *« profiter des espaces naturels »*. La nature est aussi affirmée comme un sujet de préoccupations éducatives spécifiques : *« nous travaillons sur le grandir dehors et la connaissance du vivant »*, *« nous souhaitons sensibiliser les enfants au respect de la nature »* et *« découverte de la nature (faune et flore) »*. La nature est également évoquée dans le cadre d'activités très concrètes : *« participation à la fête de la nature »*, *« des sorties en pleine nature »*. D'autres termes sémantiquement proches sont très utilisés. Par exemple, les termes *« environnement »*, *« biodiversité »*, *« vivant »* ou *« écosystème »* semblent souvent interchangeables avec celui de *« nature »* : *« sensibiliser les enfants aux enjeux de la biodiversité et de l'environnement »*, *« activités sur l'environnement (arbres, fleurs, insectes, oiseaux, saisons) »*, *« faire découvrir les notions d'écosystèmes et de leur préservation »*, *« respect du vivant et de l'environnement »*.

- **Le jardinage :** De nombreuses réponses placent l'activité de jardinage (au sens large) comme un élément-phare de leur projet : *« organisation d'ateliers jardinage »*, *« animer un jardin potager et contribuer à l'aménagement des extérieurs avec des jardinières insolites »*, *« plantation de fruitiers, d'arbustes et de plantes mellifères »*. Certaines précisent même que les centres souhaitent mobiliser des techniques particulières pour *« produire des fruits et légumes en respectant les principes de permaculture »* ou organiser le *« potager en carrés »*. Enfin, la thématique du jardinage se révèle aussi comme un facteur d'ouverture à d'autres publics : *« utiliser ces produits en cuisine ou les partager avec les familles »*, *« réalisation d'un jardin solidaire »* et de collaborations partenariales comme *« participer à des projets coconstruits avec les enseignantes comme le jardin »*, ou comme la *« création d'un jardin collectif »*, *d'un « jardin partagé »*, ou d'un *« jardin pédagogique qui allie les classes de maternelle au CM2 et l'accueil périscolaire »*.

- **L'alimentation :** Cet item est mobilisé essentiellement dans trois dimensions. La première concerne la recherche d'une alimentation en

prise avec les enjeux écologiques « *cuisiner des produits de saison* », « *développer les bonnes pratiques bio et local* », « *soutien à l'agriculture paysanne* », « *faire le lien entre alimentation et impact sur l'environnement* » ou « *alimentation bio* ». La deuxième dimension porte sur la lutte contre le gaspillage alimentaire : « *possibilité pour l'enfant de choisir une assiette petite faim ou grande faim* », « *travail anti-gaspi au restaurant scolaire* », « *halte au gâchis, je goûte, j'en veux un peu ou j'aime et j'ai faim* » ou « *limiter les goûters individuels* ». Enfin, la dimension sanitaire promeut les préoccupations de santé et d'équilibre alimentaire : « *contribuer à la bonne santé par le bien manger* », « *consommation d'aliments plus sains lors du goûter* » ou « *notions d'hygiène et d'équilibre alimentaire* ».

- **Les concepts peu définis :** Parmi les éléments mentionnés dans les projets éducatifs et pédagogiques rapportés par les centres figurent un certain nombre de concepts appartenant au langage courant. Cependant, les centres ne détaillent pas toujours leurs approches de ces concepts ni la manière de les appréhender dans leurs actions éducatives. Cela se traduit par des formulations comme : « *la démarche de développement durable inscrite au cœur de toutes les actions* », « *l'idée générale est de nous positionner dans une démarche de transition écologique* », « *l'éducation à la transition écologique* », « *se mobiliser pour*

FIGURE 1
Cartographie des des thématiques issues des projets éducatifs et pédagogiques

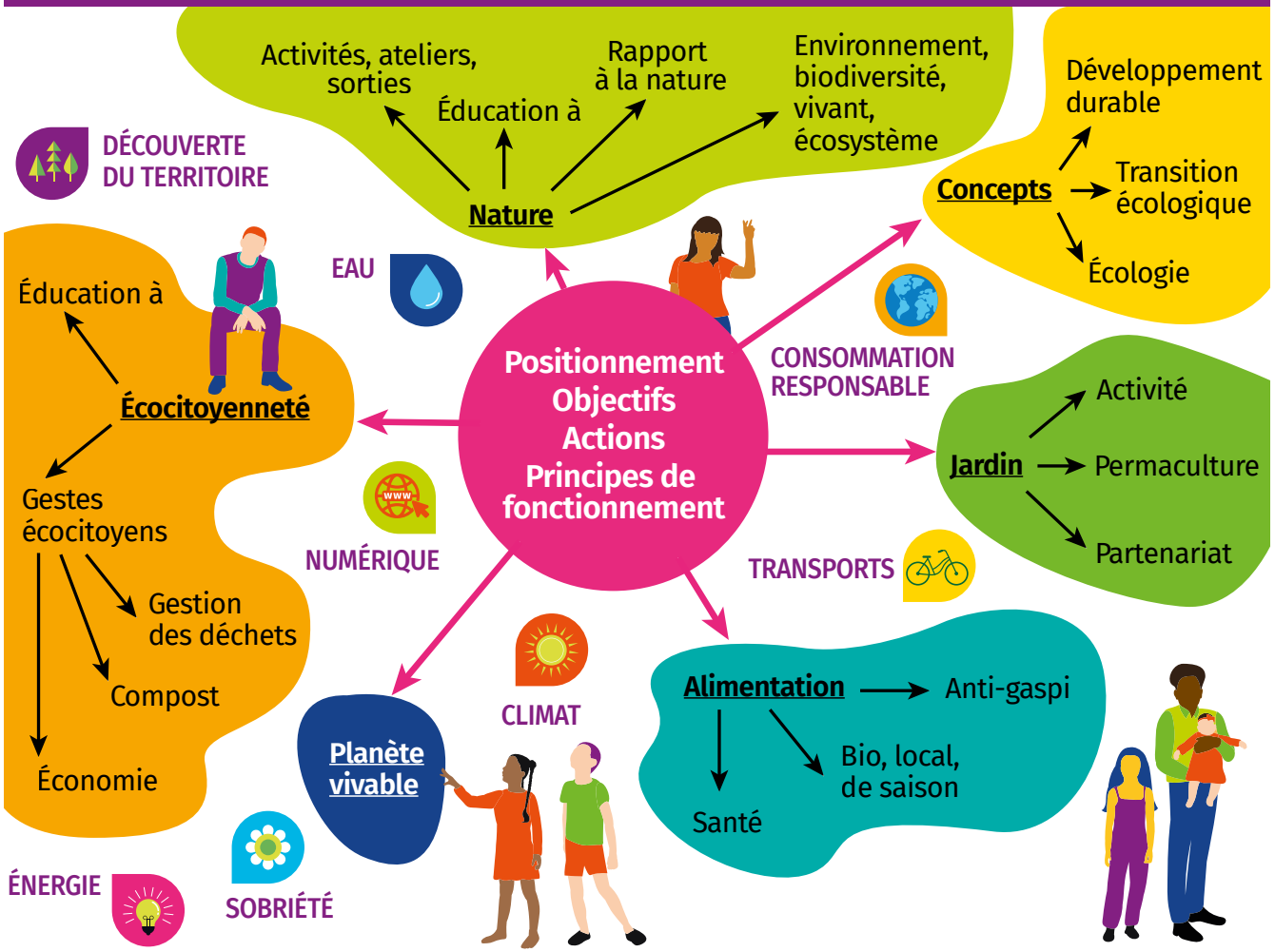

l'écologie » ou « *sensibilisation des enfants au développement durable* ». Rares sont les centres à utiliser les termes « *développement durable* », « *transition écologique* » ou « *écologie* » en apportant des précisions comme dans ce verbatim (volontairement raccourci) : « *le concept de développement durable se situe à la croisée d'enjeux économiques, sociaux et environnementaux. [...] Aussi, les actions du projet éducatif doivent s'inscrire dans une démarche de développement durable, à savoir : favoriser l'accès à la connaissance de l'environnement, travailler sur la consommation et les gestes écocitoyens, valoriser les projets écocitoyens des enfants...* »

Le concept de « planète vivable » : Certains centres gérés ou fédérés par les associations départementales des Francas se sont réappropriés des éléments du projet 2020-2025 « *Avec les enfants et les jeunes, ensemble pour l'éducation* », notamment un des principes de sa perspective de société : « *Pour une société agissante pour la préservation d'une planète vivable* ». Cela conduit les centres à évoquer de manière récurrente la formule suivante : « *les adultes, à titre individuel et collectif, sont responsables des conséquences de leurs choix et de leurs actes vis-à-vis des générations futures. Une de leurs préoccupations permanentes et quotidiennes doit être de chercher à réduire leur propre empreinte écologique et à faire vivre cette attitude aux enfants et aux adolescent·es* ».

d'autres thématiques font l'objet d'itérations moins fréquentes dans les dispositions rapportées par les responsables des centres de loisirs. Elles sont tantôt évoquées seules, tantôt associées aux thématiques exposées précédemment. Il en est ainsi pour les thématiques de l'eau, des transports, des énergies, du climat, de la consommation responsable, de la sobriété, de la découverte du territoire, du numérique...

L'analyse globale de ces dispositions révèle qu'il n'existe pas de différences de nature ou de contenu entre les dispositions présentes dans les projets éducatifs et celles des projets pédagogiques. Par ailleurs, certains verbatims recueillis se révèlent très courts, par exemple, un objectif sur une thématique en quelques mots. D'autres sont plus détaillés, avec des objectifs et des actions, sur une ou plusieurs thématiques. Plus rarement, ils sont très complets présentant à la fois un positionnement fortement affirmé, des objectifs et des exemples d'actions précises : « *Les enjeux environnementaux sont au cœur de l'actualité et doivent être traités par notre association [...] les actions d'éducation se poursuivront pour permettre aux enfants la compréhension des phénomènes et la construction de solutions collectives visant à réduire notre empreinte écologique [...] des pistes d'action : défi centre 0 déchets, des évènements écoresponsables, des animations scientifiques pour mieux comprendre, associer les enfants pour définir avec eux les pistes d'action* ». Dans ce dernier exemple, la place laissée aux enfants est singulière. Elles et ils sont placées au cœur de la réflexion et de la recherche de solutions. Au final, un nombre très limité de centres donnent à voir une dimension de participation citoyenne aux questions écologiques dans leurs projets éducatifs et pédagogiques.

2 Des actions peu diversifiées et contrariées par le contexte

L'alimentation au cœur des actions

Les projets éducatifs et pédagogiques sont donc nombreux à orienter les équipes des centres de loisirs vers les enjeux écologiques. Les structures ayant participé à l'enquête sont quasi-unanimes : elles sont porteuses d'actions en lien avec les questions écologiques. Cependant, l'investissement des différentes thématiques est très variable. L'alimentation se détache nettement avec plus de 77 % des centres qui sont mobilisés sur cette thématique. En réalité, les actions portant sur l'alimentation (origine des produits consommés, méthode de production...) sont minoritaires. Il est le plus souvent question d'actions autour des repas telles que la lutte contre le gaspillage alimentaire, le tri des déchets, la mise en place de composts ou l'utilisation des fonds de pots d'eau pour arroser les plantes (ou le jardin).

Ensuite, seule la biodiversité reste majoritairement investie (51 %). Les autres thématiques font minoritairement l'objet d'actions concrètes de la part des centres *(voir Graphique 2)*.

GRAPHIQUE 2
Thématiques des actions entreprises (plusieurs réponses possibles)

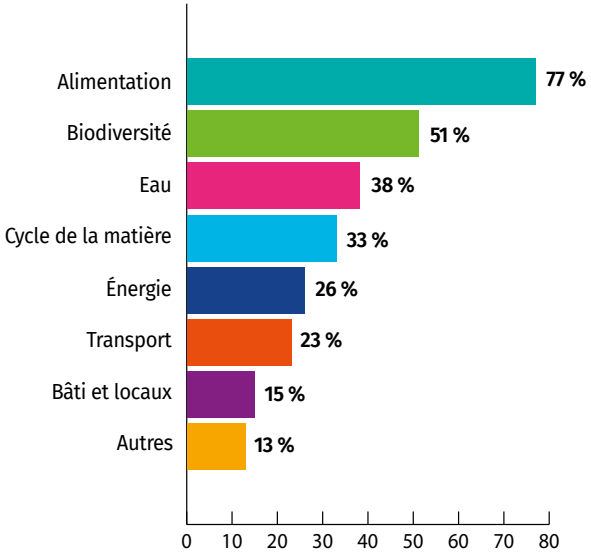

Globalement, les centres agissent sur un nombre resserré de thématiques *(Graphique 3)*. En effet, ils sont près de 85 % à proposer des actions qui couvrent une à quatre thématiques. En moyenne, les centres en traitent 2,8 et sont très peu nombreux à en couvrir un nombre élevé. En effet, sur les 400 centres participants, seuls cinq affirment couvrir l'intégralité des thématiques (soit 1%).

GRAPHIQUE 3
Répartition des centres en fonction du nombre de thématiques abordées

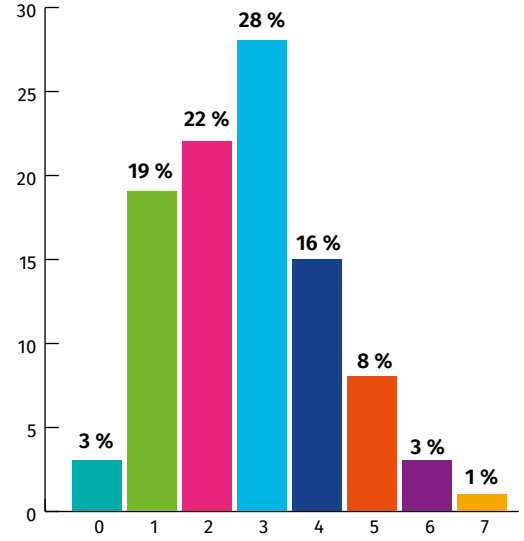

GRAPHIQUE 4
Centres appliquant les principes de l'économie circulaire

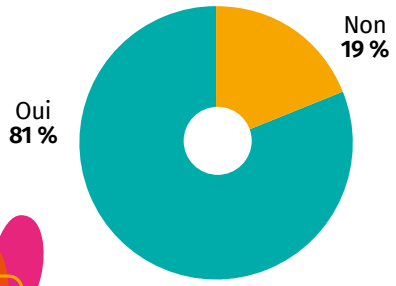

Les centres de loisirs ayant participé à l'enquête affirment majoritairement *(81 % voir Graphique 4)* mettre en application les principes de l'économie circulaire. Concrètement, ces principes se traduisent dans les centres de loisirs selon trois axes principaux :

- **La réduction et le réemploi de déchets :** La question du tri des déchets est particulièrement prégnante : *« mise en place de bacs à tri », « mise en place du tri sélectif : papier et emballages »* tout comme l'utilisation de matériaux de récupération pour les activités du centre : *« favoriser les activités de récupération de matériel (carton, boites..) », « récupération pour les activités manuelles », « l'équipe d'animation fait énormément d'activités avec de la récupération »*. Cela passe aussi par des stratégies de deuxième vie de certains objets après réparation : *« on ne jette pas beaucoup, on répare les jouets et jeux »* ou *« il est demandé de chercher des solutions pour réparer »*.

- **La mutualisation de matériel :** Cette pratique est très largement répandue et consiste à l'achat collectif de certains matériels que ce soit à l'échelle de plusieurs centres ou entre partenaires locaux (typiquement avec l'école) : *« mutualisation avec les autres ALSH du quartier », « mutualisations du matériel avec l'école », « mutualisation du matériel avec les autres structures de la collectivité », « utilisation des réseaux d'ACM pour mutualiser du matériel peu utilisé »*.

- **L'emprunt ou la location de matériel :** Certains centres ont également recours à des locations ou à des emprunts pour éviter des achats : *« tous les mois, des jeux sont loués à la ludothèque », « aucun livre n'est acheté, nous empruntons à la médiathèque », « du matériel est prêté par les ressourceries sur les projets »*.

En filigrane des témoignages recueillis, il est parfois difficile d'identifier ce qui appartient à une démarche d'économie circulaire volontaire de ce qui relève du manque de moyens de certains centres pour acquérir le matériel nécessaire à leur bon fonctionnement.

Les équipes à l'initiative

Les actions entreprises dans les centres de loisirs sont majoritairement initiées par les équipes de direction (89 % - *Graphique 5*) et par l'équipe d'animation (76 %). Il semble donc exister une dynamique de prise en compte et d'action sur les questions écologiques au sein des équipes éducatives. Les élu·es représentant l'organisateur interviennent dans 39 % des cas, marquant une implication politique non négligeable. En revanche, la participation directe des enfants et des adolescent·es (35 %) reste minoritaire comme la contribution des familles (11 %) et celle des enseignant·es (3 %).

GRAPHIQUE 5
Acteurs et actrices à l'initiative des actions (plusieurs réponses possibles)

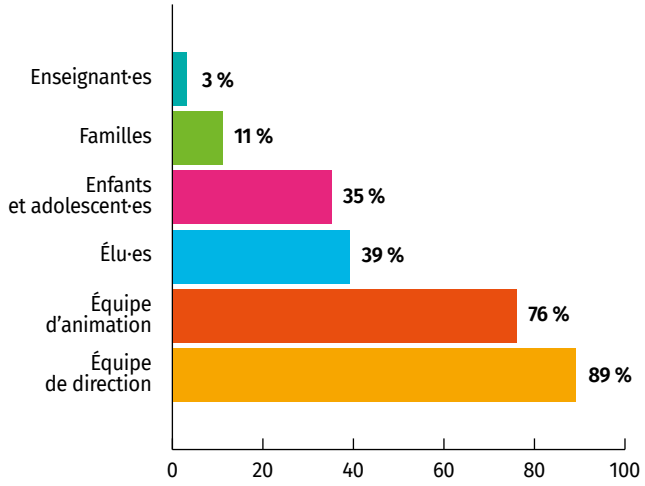

Pour mettre en place leurs différentes actions, les équipes des centres de loisirs s'appuient sur un certain nombre de partenaires, essentiellement issus des structures de l'économie sociale et solidaire, pour 57 % des centres, des collectivités locales et de leurs structures intercommunales (53 %).

TABLEAU 1
Principaux partenaires des centres de loisirs (plusieurs réponses possibles)

Structures de l'économie sociale et solidaire	Des associations de protection de l'environnement, de l'action humanitaire, de la solidarité et de l'éducation populaire : antennes locales d'associations nationales (LPO, France Nature Environnement, Emmaüs, Francas, Ligue de l'enseignement…) et des associations locales	**57 %**
Services publics des collectivités locales ou de leurs structures intercommunales	Les services communaux et intercommunaux : éducation, espaces verts, ateliers techniques, médiathèque, voirie, bâtiments, déchetteries, cuisine centrale… Les syndicats intercommunaux des ordures ménagères	**53 %**
Familles	Les parents essentiellement mais aussi quelques membres de la famille	**16 %**
Entreprises privées	Des producteurs ou productrices locaux (agriculture, apiculture…), des boulangeries, des fournisseurs de restauration collective, des grandes surfaces…	**15 %**
Établissements scolaires	Essentiellement des écoles, quelques collèges, des Maisons familiales rurales…	**13 %**
Intervenant·es extérieurs	Des éducateurs à l'environnement ou à la nature en auto-entreprise	**12 %**
Institutions ou collectivités départementales et régionales	Les Caisses d'allocations familiales, la Mutualité sociale agricole, les Conseils départementaux et régionaux	**5 %**

Des difficultés de nature récurrente

La majorité des centres de loisirs *(75 % - Graphique 6)* indiquent ne pas rencontrer de difficultés pour mettre en place des actions en lien avec les questions écologiques. Pour les autres, les témoignages de centres permettent d'identifier cinq registres de difficultés distincts. Certains centres indiquent qu'ils peuvent rencontrer des difficultés appartenant à plusieurs de ces registres.

Les **difficultés de personnel**, récurrentes dans les différentes enquêtes de l'Observatoire[3], sont souvent liées à la complexité d'avoir une équipe stable et complète, à l'heure où le turn-over demeure un facteur limitant pour les organisateurs : *« instabilité des équipes, manque d'animateurs »* ou *« le turn-over implique de renouveler souvent les sensibilisations »*. Les difficultés de personnel décrivent également un défaut de compétences dans les équipes d'animation et son corollaire, le besoin de formation : *« il est parfois difficile d'impulser des projets chez les animateurs pour qui ces questions environnementales n'évoquent rien »* et *« ces questions méritent une formation des équipes »*.

3 – Disponibles à cette adresse : https://www.francas.asso.fr/rapport-de-lobservatoire/

GRAPHIQUE 6
Centres rencontrant des difficultés à mettre en place des actions

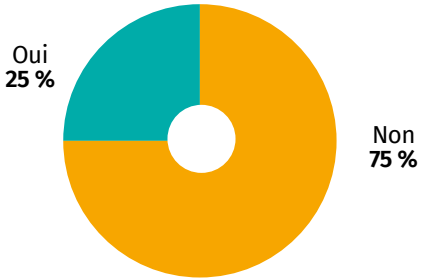

D'autres centres pointent des **difficultés d'ordre matériel**. Leurs locaux peuvent parfois se révéler inappropriés pour la mise en place de certains projets ou de certains fonctionnements, faute de place, par exemple pour la mise en place d'un dispositif de tri : *« beaucoup de poubelles alors que nous n'avons pas beaucoup de place »*. Il en est de même lorsqu'il s'agit du stockage : *« la mutualisation et le réemploi nécessitent une gestion rigoureuse du matériel et des espaces de stockages adaptés »*.

Un grand nombre de centre indiquent également connaître des **difficultés d'organisation**, notamment un rapport au temps compliqué comme *« le manque de temps en équipe pour aller plus loin dans nos démarches »*, le *« manque de temps »*, ou *« le sujet passe souvent après les autres »*. D'autres évoquent une volonté au niveau de l'équipe du centre mais des complications ou des freins du côté de la hiérarchie *« validation des projets par la hiérarchie qui prennent du temps »*. La mise en place des actions se heurtent également à des changements d'attitudes difficiles à installer et à pérenniser : *« sujet pas assez ancré pour être réflexe »*, *« la plus grande difficulté c'est de penser différemment [...] parfois ça ajoute des contraintes (de temps, de logistique) »*, *« le changement sur le long terme de nos habitudes »*.

Des centres mettent en avant des **difficultés financières**. Pour eux, la prise en compte des questions écologiques est génératrice de frais supplémentaires : *« certaines initiatives nécessitent des investissements », « les interventions sont parfois payantes et chères », « l'achat de matériel plus étique ou local est souvent plus cher que celui trouvé à… », « coûts des produits locaux au vue de la quantité dont nous avons besoin »*.

Enfin, quelques centres mettent en avant des difficultés réglementaires. Cela concerne de nombreux aspects de la vie du centre. Par exemple, le recours au vélo pour les déplacements impose une contrainte forte d'encadrement : *« dans le cadre des sorties vélo, deux anims pour dix enfants, faut se le permettre ! »*. Les taux d'encadrement élargi, en vigueur sur les temps périscolaires, sont également identifiés comme une difficulté. Dans un autre registre, les dispositions régissant l'achat public (pour les collectivités et les structures intercommunales) freinent le recours au principe de l'économie circulaire, notamment le ré-emploi : *« le fonctionnement financier de la commune ne permet pas les achats sans mise en concurrence ou en espèces. Cela rend compliquée une bonne partie des achats d'occasion »*.

3 Droit des enfants à un environnement sain

62 % de centres de loisirs interrogés indiquent organiser des temps d'échanges avec les enfants pour aborder des sujets en relation avec les questions écologiques. Cependant, ces temps semblent moins fréquents dans les centres de loisirs situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans les territoires urbains et dans les zones les plus denses.

Les centres qui affirment ne pas organiser de temps d'échange avec les enfants et les adolescent·es (38 %) révèlent qu'ils manquent de temps ou que cette question ne fait pas partie de leurs priorités : *« ce ne sont pas des sujets évoqués pour le moment dans nos accueils »* ou *« nous avons d'autres projets »*. Les difficultés de personnels précédemment mentionnés sont également des propos largement rapportés : *« les animateur·ices ne sont pas vraiment sensibles ou pas formés sur ces questions »*, *« personne n'est assez qualifié pour débattre sur ce sujet »* ou *« pas qualifié. Pour cela, il faut un intervenant spécifique »*. L'absence de temps de préparation est également évoquée : *« pas de temps de réunion avec les équipes pour proposer des temps d'échange »*.

TABLEAU 2
Part des centres organisant des temps d'échanges avec les enfants et les adolescent·es en fonction du type de territoire

Ensemble	62 %
Territoires FRR/ZRR	67 %
Territoires non-prioritaires	63 %
Territoires QPV	52 %
Territoire rural	70 %
Territoire urbain	54 %
Territoire peu dense	68 %
Territoire dense	58 %

Certains centres de loisirs préfèrent prioriser leur travail sur la sensibilisation à travers de temps de découverte et de jeu, laissant les temps d'échanges aux établissements scolaires : *« ils sont déjà beaucoup sensibilisés à l'école. Je préfère leur faire vivre des projets et qu'ils expérimentent dans la nature »* ou *« le travail est davantage centré sur les pratiques. En pratiquant, on apprend »*. Un·e responsable de centres s'inscrit dans cette tendance tout en ajoutant qu'elle ne souhaite pas contribuer à une certaine forme de culpabilisation des enfants : *« il y a urgence climatique mais les enfants doivent garder de l'espoir dans l'avenir pour le modifier plus tard. [...] les enfants ont besoin de retourner dans la nature pour y créer des liens et développer leur créativité »*.

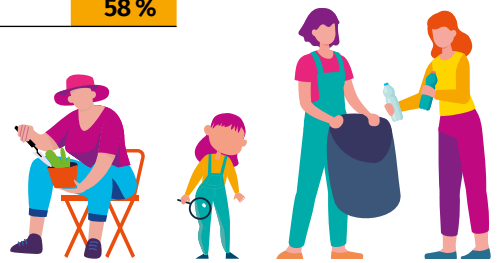

Les témoignages des centres organisant des temps d'échange avec les enfants et les adolescent·es indiquent trois temporalités pour les animer : pendant un temps informel, pendant une activité ou durant des temps d'échanges spécifiquement prévus à cet effet. Les contenus de ces échanges conduisent à un ou plusieurs de ces résultats :

- **La sensibilisation aux enjeux écologiques** : les temps menés par les équipes d'animation sont conçus pour favoriser *« la prise de conscience »*, développer *« une meilleure compréhension des problématiques environnementales »* et prendre *« conscience de leur rôle dans la préservation de la planète »*.

- **L'adaptation du cadre de fonctionnement du centre** : les enfants et les adolescent·es sont considérés comme force de proposition pour faire évoluer différentes modalités d'organisation du centre de loisirs pour mieux prendre en compte les questions écologiques. Ils sont ainsi dans leur capacité à *« proposer des initiatives durables pour le centre de loisirs »* et à contribuer à apporter *« des choix de fonctionnement, des aménagements nouveaux dans le centre, des pratiques différentes »*.

- **La proposition d'activités ou de projets d'animation** : l'équipe d'animation prend en compte les idées des enfants et des adolescent·es pour construire l'offre d'activités du centre de loisirs. Leurs idées peuvent donner lieu à des *« discussions lors de réunions entre animateurs afin de donner vie à leurs demandes (dans la limite du possible) »*. Cela se traduit par une multitude d'actions : *« la réalisation d'une version enfant de la fresque du climat »*, *« nettoyer la ville »*, *« construction de cabanes vivantes »*, *« proposition de balades »*, *« des lectures »*...

- **L'émergence de projets portés par les enfants et les adolescent·es** : *« les enfants ont aussi la possibilité de comprendre les leviers de l'action citoyenne avec les programmes tels que les ATEC[4] par exemple »*. Les temps d'échanges au centre de loisirs sont aussi des temps d'inspiration qui permettent, par exemple, aux enfants élus au sein d'un conseil municipal d'enfants de réaliser « des actions qui font référence à la cause écologique : journée verte, journée de troc, aménagements verts... »

À noter, peu d'équipes indiquent quelles sont les méthodes pédagogiques utilisées pour animer ces temps d'échanges, à l'exception de celles s'appuyant sur les débats à visée philosophique car *« ces moments [...] permettent aux enfants et adolescents de discuter des enjeux environnementaux, d'exprimer leurs opinions et d'écouter celles des autres »*. Quelques centres évoquent le fait que ces différentes actions sont parfois valorisées par des expositions, des affichages à destination des familles ou encore via le site internet Enfants acteurs citoyens[5]. Les participant·es à l'enquête ne font pas état des réflexions des enfants et des adolescent·es à l'exception de cette contribution : *« les jeunes se demandent souvent pourquoi eux essaient de protéger le monde futur par leurs actions et que les adultes n'y mettent pas du leur (surtout les grandes entreprises, les politiques, etc.) »*.

LE DROIT DES ENFANTS À UN ENVIRONNEMENT SAIN

Chaque année, le défenseur des droits des enfants produit un rapport pour dresser un état des lieux sur l'effectivité des droits des enfants sur une thématique particulière. En 2024, le rapport annuel relatif aux droits des enfants est consacré au droit à un environnement sain et présente 20 recommandations pour garantir un environnement sain aux enfants et aux jeunes. Lutte contre la pollution, accès équitable aux espaces verts et à une alimentation durable, intégration de l'écologie dans l'éducation : il préconise d'intégrer ces enjeux dans les politiques publiques et de protéger les plus vulnérables. Aux côtés du Défenseur des droits, les Francas poursuivent leur engagement en recueillant la parole d'enfants et de jeunes à travers une consultation nationale. Notre mission : faire entendre leurs attentes et propositions pour un monde plus juste et durable.

Pour télécharger le rapport 2024 : https://ouvaton.link/zF5kLf

4 – ATEC : démarche permettant à des enfants ou des adolescent·es de se constituer en association, le temps de la réalisation d'une initiative ou d'un projet
5 – https://enfantsacteurscitoyens.fr/

4 Un engagement fortement marqué des centres de loisirs

Dans l'Observation générale N°266[6], le Comité des droits des enfants des Nations-Unies affirme qu'une *« menace systémique pèse sur les droits des enfants, tels que définis par la Convention internationale des droits de l'enfant, du fait de l'urgence climatique et des dommages environnementaux »*. Au regard de cette affirmation, seuls 9 % des répondants à l'enquête de l'Observatoire estiment que le centre de loisirs n'a pas de rôle à jouer face à cette menace. Ils mettent en avant que l'action du centre de loisirs serait trop infime face aux enjeux *« je pense que c'est un enjeu de politique internationale »*, *« c'est l'affaire des grands de ce monde »*. D'autres refusent que le centre de loisirs se substitue aux responsables de la crise écologique, notamment *« les grandes entreprises »* ou pallient à l'inaction des pouvoirs publics *« je ne vois pas comment défendre les idées d'écologie envers les enfants alors que notre gouvernement nous impose des choses [...] qui sont tellement contradictoires »* ou *« notre rôle éducatif n'est-il pas ridiculement minime face aux problématiques mondiales actuelles où l'urgence climatique et environnementale a l'air d'être passée au second rang ? »*.

6 – https://enfantsacteurscitoyens.fr/

91 %

Des centres de loisirs affirment avoir un rôle à jouer face à la menace représentée par l'urgence écologique

À l'inverse, 91 % des centres de loisirs ayant participé à l'enquête attestent qu'ils ont un rôle à jouer face à cette menace. Cette quasi-unanimité se confirme sur l'ensemble des territoires, quelles que soient les tranches d'âge accueillies, la capacité d'accueil des centres ou leur inscription (ou non) dans une démarche labellisée *(cf encadré page 17)*.

De la sensibilisation à la recherche d'engagement

Un grand nombre de répondants partagent la conception d'un centre de loisirs dont la fonction est avant tout éducative. Par les activités et les projets menés, il permet de s'emparer des sujets de société et de leurs enjeux. L'actualité brûlante portant sur les questions écologiques fait ainsi partie des éléments que les équipes éducatives doivent prendre en compte dans la construction de leurs projets : *« tous les lieux d'accueil ont un devoir moral de se soucier de ces sujets alarmants »* et *« nous sommes des acteurs éducatifs. C'est notre rôle de sensibiliser notre public à ce danger et d'essayer de faire changer les choses, même à notre échelle »*. Dans ce cadre, une des missions premières est le travail de sensibilisation et conscientisation. Cette dimension facilitatrice du centre de loisirs peut se traduire par la conduite d'activités mais aussi par des temps d'échanges avec les enfants et les adolescent·es : *« notre rôle est de proposer un lieu de discussion pour faire évoluer les consciences, en se basant sur des données scientifiques*

vérifiables, et en s'entourant d'intervenants avec une expertise » et « *c'est par les débats entre enfants que des voix s'élèveront au fur et à mesure qu'ils grandissent* ». Le travail sur l'information est régulièrement mis en avant. Le centre de loisirs contribue ainsi à « *former, responsabiliser, développer l'esprit critique, apprendre à discerner le vrai du faux* »

Pour un bon nombre de centres, il est également indispensable que le centre de loisirs puisse proposer des expériences emblématiques et se transforme dans la recherche d'une certaine exemplarité : « *le centre de loisirs peut également agir en modèle, en adoptant des pratiques écoresponsables et en intégrant des principes de durabilité dans ses activités quotidiennes* » ou en agissant pour une « *réduction de l'empreinte écologique du centre* » car « *chacune de nos actions (même infimes) en faveur de l'environnement à son intérêt* ». Il est un acteur pertinent pour « *promouvoir des usages plus sobres et éviter la surconsommation* », « *ancrer des gestes durables* » et « *développer les actions solidaires, les jeux coopératifs et limiter les compétitions* ».

La sensibilisation et l'exemplarité des centres de loisirs semblent avoir pour but de déclencher des changements de comportements mais aussi des actions individuelles et collectives. De nouveau, la question de l'écocitoyenneté, approchée par le prisme de l'apprentissage et l'application d'écogestes, apparaît comme une finalité forte de l'action des centres de loisirs de « *promouvoir des pratiques écoresponsables (réduction des déchets, recyclage, respect de la nature)* » et « *inspirer les enfants à adopter des habitudes respectueuses de l'environnement* », « *pouvoir agir sur l'instant mais aussi de garder ses bonnes habitudes sur le long terme* ». Certains voient même l'action éducative auprès des enfants et des adolescent·es comme un levier qui permettrait de disséminer des pratiques écologiques dans les familles et même au-delà : « *ces comportements pourront être repris dans la sphère familiale* », « *les enfants [...] peuvent ensuite amener leur proches (familles et entourage) à mener des actions en faveur de l'environnement* ». Si certain·es évoquent l'importance de former les citoyen·nes de demain, d'autres n'hésitent pas à affirmer que les enfants et les adolescent·es sont d'ores et déjà des acteurs et des actrices de citoyenneté, « *agissant comme un vecteur positif pour la société* ». Cette capacité de passage à l'action et à l'engagement, tant dans des dynamiques individuelles et collectives, apparaît à quelques reprises : « *révéler un véritable pouvoir d'agir* », « *promouvoir un engagement politique sur l'aspect écologique de son environnement pour mener des actions* », « *apprendre comment on peut agir sur le monde en tant que citoyen est essentiel pour combattre cette menace* ». De nombreuses concrétisations illustrent cette contribution à l'atténuation et l'adaptation face aux risques écologiques : « *refuge potentiel quant à l'anxiété ambiante* », « *expérimentation joyeuse avec la nature* », « *pour que les futures générations [...] soient prêtes à accueillir les différences liées aux cultures différentes amenées par le brassage de populations inévitables avec les réfugiés climatiques* ».

FIGURE 2
Synthèse des rôles du centre de loisirs sur les questions écologiques

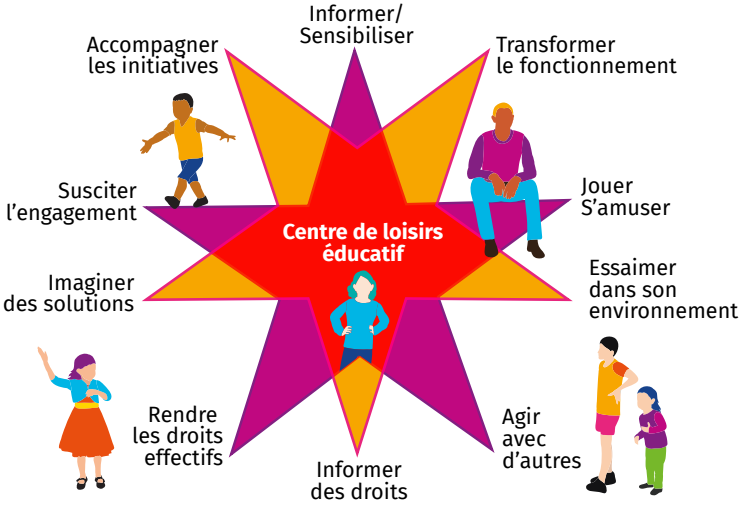

Vers une action humble, partagée et ludique

Quelques unes de ces ambitions peuvent représenter des objectifs démesurés, et, parfois inaccessibles à certains responsables de centre : *« nos possibilités d'action sont restreintes. Que pouvons-nous faire en termes de politique publique et d'écologie au sens large ? »*. Pour autant, le risque d'un faible impact ne semble devoir entraver le rôle des centres de loisirs : *« chacune de nos actions (même infimes) en faveur de l'environnement a son intérêt », « il est important de tenter des choses même si elles nous paraissent être à petite échelle », « c'est la somme des petites actions telles que celles mises en place sur nos ALSH qui permettront une évolution positive sur notre planète et sur les mentalités »*. Une des solutions entrevues pour gagner en efficacité est de ne pas agir seul, de mobiliser d'autres acteurs : *« c'est l'affaire de tous, même si nous ne sommes qu'une petite partie de l'édifice, notre action est primordiale comme celle de l'école »*. En effet, la mobilisation des établissements scolaires et des familles dans une perspective éducative commune est un levier qu'un certain nombre de centres identifient : *« nous pouvons mettre notre pierre à l'édifice, sachant que les parents, les enseignants et l'environnement général jouent sur l'évolution de l'enfant : nous sommes tous acteurs ! »* . Ne pas agir seul est une posture que partage un certain nombre de responsables de centres. Pour eux, il convient *« de s'intégrer dans une démarche, dans une action, faire du partenariat local »*, l'action du centre de loisirs étant *« complémentaire, intégrée dans une démarche globale de politique publique »*.

Enfin, les responsables tiennent à rappeler de manière récurrente que s'il est un espace éducatif, le centre de loisirs est également un espace du jeu et des loisirs. Pour eux, l'activité ludique doit être un des leviers pour prendre en compte les enjeux liées aux questions écologiques : *« le centre de loisirs, à travers des découvertes ludiques [...] permet d'informer, de sensibiliser... », « en proposant des activités ludiques et éducatives, il peut aider les enfants à comprendre l'importance de la protection de l'environnement... »*.

L'EFFET DE LABELS !

Des organisateurs ont engagé leurs centres dans des démarches volontaristes de prise en compte des questions écologiques et travaillent à l'évolution de leurs projets éducatifs et pédagogiques. L'adaptation de leurs fonctionnements et de leurs activités a pour objectif de limiter leur impact écologique. Parmi ces centres, certains ont obtenu une labellisation pour valoriser leur engagement. Ainsi, 21 % du panel de cette enquête sont des centres disposant du label Centre A'ERE (animé par les Francas) et 2 % du label Eco-Centre. Ces labellisations ont des impacts significatifs. Par exemple, 76 % des centres labellisés intègrent des dispositions relatives aux questions écologiques dans leurs projets éducatifs et pédagogiques, contre seulement 55 % pour les centres non labellisés. De la même manière, 70 % des centres labellisés animent des temps d'échanges avec les enfants sur cette thématique alors qu'ils ne sont que 59 % dans les centres non labellisés, ou, 22 % des centres labellisés ont pris connaissance du rapport du Défenseur des droits des enfants, contre 13 % pour les autres.

8 Conclusion

L'ensemble des points abordés dans cette enquête le prouve : les centres de loisirs investissent largement les questions écologiques, que ce soit dans leurs ambitions ou dans leurs pratiques. Ils sont très nombreux à investir ce domaine dans leurs projets d'animation ou dans leurs principes de fonctionnement. Cependant, l'analyse des différentes questions tend à montrer qu'ils s'en emparent à partir de conceptions ou des visions très diverses et avec un engagement plus ou moins marqué.

Pour éviter d'orienter les réponses, la totalité des questions du formulaire évoquait *« les questions écologiques »* sans mobiliser de concepts tels que *« l'éducation à l'environnement », « l'éducation au dehors », « le développement durable », « la transition écologique »*... L'objectif était de permettre à chaque responsable de centre de loisirs de s'exprimer librement sans avoir à qualifier a priori à quel concept ses actions répondaient. De ces expressions, ressort un constat fort : les centres de loisirs portent globalement des ambitions éducatives et des actions centrées sur deux dimensions. La première, axée sur la nature (ou l'environnement), a vocation à faire découvrir et à sensibiliser à la nature dans une optique de meilleure préservation. Pour quelques centres, cette dimension est approfondie puisqu'ils indiquent vouloir agir pour repenser le rapport entre humanité et nature, pour lutter contre l'idée de suprématie des êtres humains sur les autres composantes de la nature et donc sur la légitimation d'une surexploitation des ressources de leur environnement. L'autre dimension, particulièrement présente, concerne l'écocitoyenneté. Cette thématique est quasiment toujours traitée sous l'angle de la gestion des déchets, voire plus spécifiquement de leur tri. Les contributions des centres sur ce sujet évoquent tantôt l'apprentissage de gestes utiles pour aujourd'hui, tantôt des apprentissages indispensables à la formation des écocitoyen·nes de demain. D'autres témoignages font porter une certaine responsabilité aux enfants et aux adolescent·es en espérant qu'elles et ils participent à la conscientisation et à la sensibilisation du monde des adultes, et plus particulièrement de leurs parents.

À l'inverse, quelques centres abordent les questions écologiques comme une problématique sociétale plus large à laquelle ils entendent contribuer. Pour cela, ils agissent, d'une part à la compréhension de la crise écologique et de ses enjeux et, d'autre part, à l'exploration de solutions collectives. La place des enfants dans ce processus est primordiale et la référence à la Convention internationale des droits des enfants (CIDE) est fréquente.

Beaucoup plus rarement mobilisé que lors des enquêtes précédentes, le concept d'éducation populaire pourrait tout à fait qualifier ces démarches collectives. En effet, la recherche de solutions originales, locales, sobres et conviviales, énoncée par quelques centres, posent quelques jalons dans l'optique d'une émancipation individuelle et collective, propre à l'éducation populaire.

Bien que le sujet soit largement partagé par une grande majorité des responsables de centres, les démarches autour des questions écologiques se heurtent à des difficultés. Les équipes incomplètes, soumises à une forte rotation, ne donnent pas l'assise indispensable à des projets qui nécessitent formation, préparation et moyens pour leur mise en œuvre. Ensuite, la discontinuité, voire le désengagement, en matière de politiques publiques liées aux questions écologiques ne fait que nourrir certaines formes de démobilisation et de pessimisme au sein de la communauté éducative, comme dans la société toute entière. Ces renoncements politiques ont récemment été dénoncés par les membres du Réseau action climat[7] : *« plus de 43 reculs rien que sur le premier semestre 2025 qui sont autant de décisions prises par le Gouvernement ou le parlement allant à l'encontre d'une transition écologique et juste »*.

7 – https://reseauactionclimat.org/stop-aux-reculs-sur-lenvironnement-nefastes-pour-les-francaises-et-francais-nefastes-pour-leconomie/

En 2025, les Francas ont décidé de placer les préoccupations écologiques au cœur de la préparation de leur nouveau projet fédéral. La question *« Quelle société pour préserver le vivant et la planète ? »* alimente de nombreux débats animés par les associations départementales des Francas au plan local. Une *« bifurcation écologique »*, et donc, une certaine forme de radicalité, sont ainsi en discussion. Il s'agit, pour les Francas de contribuer par l'éducation, à l'appel de 15 000 scientifiques dans la tribune *« Le cri d'alarme de quinze mille scientifiques sur l'état de la planète »*[8] : *« Les responsables politiques étant sensibles aux pressions, les scientifiques, les personnalités médiatiques et les citoyens ordinaires doivent exiger de leurs gouvernements qu'ils prennent des mesures immédiates car il s'agit là d'un impératif moral vis-à-vis des générations actuelles et futures des êtres humains et des autres formes de vie. Grâce à un raz-de-marée d'initiatives organisées à la base, il est possible de vaincre n'importe quelle opposition, aussi acharnée soit-elle, et d'obliger les dirigeants politiques à agir »*.

8 – https://www.lemonde.fr/planete/article/2017/11/13/le-cri-d-alarme-de-quinze-mille-scientifiques-sur-l-etat-de-la-planete_5214185_3244.html

« ENSEMBLE FACE À L'URGENCE »

Les équipes éducatives des établissements scolaires et des centres de loisirs éducatifs périscolaires sont en première ligne pour agir avec les enfants et les adolescent·es. Grâce au livret « Ensemble face à l'urgence : pour une action conjointe des centres de loisirs périscolaires et des établissements scolaires face à l'urgence écologique », les Francas et Teragir plaident pour la convergence des démarches Eco-Ecoles et Centre A'ERE.

Un livret à télécharger[9] pour faire un tour d'horizon des constats, comprendre les enjeux, identifier les dispositions applicables à chaque espace éducatif et surtout découvrir quelques pistes d'actions.

9 – https://www.francas.asso.fr/avec-les-francas-et-teragir-ensemble-face-a-lurgence-pour-action-conjointe-des-centres-de-loisirs-educatifs-et-des-etablissements-scolaires-face-a-lurgence-ecologique/

Annexe descriptive du panel

Périscolaire / Extrascolaire : le besoin d'une caractérisation plus précise des centres

Pour mémoire, depuis la rentrée 2018, la réglementation des accueils collectifs de mineurs considère le mercredi comme un temps périscolaire[10]. Cependant, cette évolution réglementaire ne s'est pas traduite de manière massive sur les territoires. Il est en effet constaté que les centres de loisirs du mercredi restent majoritairement de la responsabilité des organisateurs qui en avaient la charge avant 2018, c'est-à-dire ceux qui assument l'organisation des accueils extrascolaires. Lors de l'enquête, ces données sont confirmées (Graphique 7). En effet, en excluant les organisateurs qui gèrent l'ensemble des périodes d'ouverture (49 % du panel), seuls 7 % des organisateurs du centre de loisirs du mercredi sont aussi gestionnaires d'autres temps périscolaires, tandis qu'ils sont 41 % à gérer le mercredi et des temps extrascolaires.

10 – Décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs

GRAPHIQUE 7
Répartition des centres en fonctions de leurs périodes d'ouverture (hors mercredi)

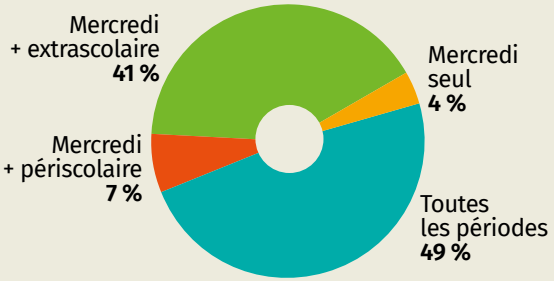

La réglementation actuelle et son application ne permettent donc pas de classifier assez finement les centres de loisirs en fonction de leurs périodes d'ouverture. Pour les besoins de l'analyse statistique de cette enquête, les centres ont été regroupés en différentes catégories selon leurs périodes d'ouverture *(Graphique 8)*. Cela aboutit à la création des trois catégories suivantes :

- **Centre extrascolaire** : ouvert durant les vacances et éventuellement le mercredi : 35 % des participants
- **Centre périscolaire** : ouvert durant les jours d'école et éventuellement le mercredi : 30 %
- **Centre extra et périscolaire** : ouvert durant les vacances, les jours d'école et éventuellement le mercredi : 32 %
- **La catégorie « Mercredi seulement »** ne sera pas traitée car trop peu représentée (2 %). Au sein de ces différentes catégories, les centres peuvent être indifféremment ouverts ou fermés le mercredi.

GRAPHIQUE 8
Répartition des types d'organisateurs

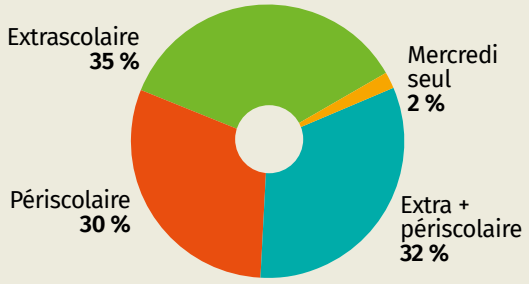

Description du panel

L'enquête a été réalisée durant la période du 1er février à 18 avril 2025. Les centres de loisirs participants ont été identifiés par les associations départementales des Francas, parfois avec le concours d'institutions départementales telles que les Caisses d'allocations familiales (CAF) ou les Services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et du sport (SDJES). Ces centres ont répondu individuellement à un questionnaire en ligne semi-ouvert, composé à la fois de questions quantitatives (questions fermées avec des modalités de choix uniques ou multiples) et de questions qualitatives (questions ouvertes). Dans la plupart des cas, les responsables des centres de loisirs se portent volontaires. Même si l'invitation à participer à l'enquête reste la plus vague possible sur les éléments recherchés, il est possible que les responsables les plus sensibles à la thématique abordée se portent plus facilement volontaires.

L'Observatoire des centres de loisirs éducatifs utilise exclusivement des logiciels libres. Il dispose d'une plateforme de saisie des données, basée sur une instance du logiciel LimeSurvey, hébergée directement sur les serveurs internet des Francas. Cette plateforme a été utilisée pour la conception du questionnaire. Les données recueillies sont ensuite exportées depuis la plateforme afin d'être traitées avec le logiciel R et R Studio. Ces outils permettent d'automatiser le traitement des données, de produire des tableaux et des graphiques, ainsi que d'extraire les verbatims.

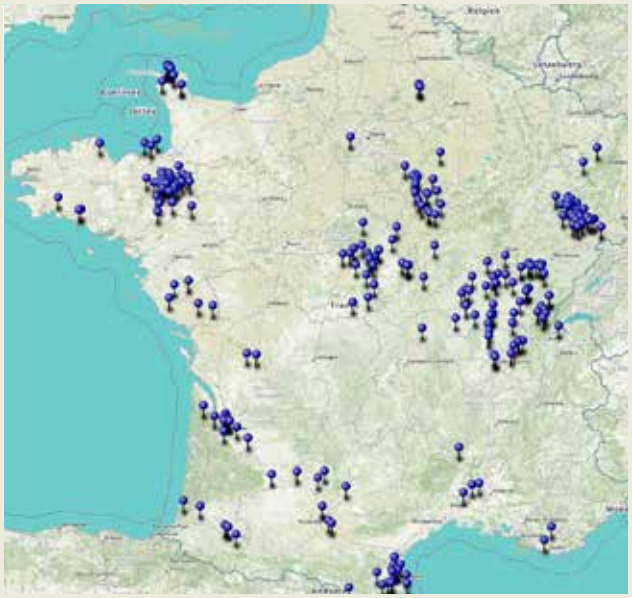

GRAPHIQUE 9
Répartition des centres de loisirs en fonction du type de territoire

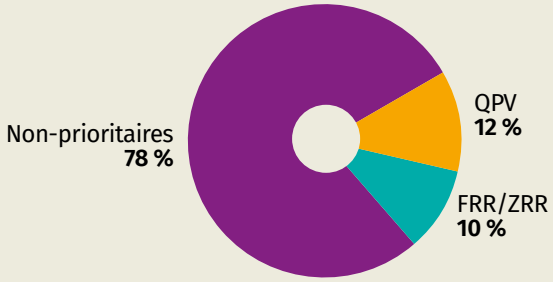

Note méthodologique

La répartition régionale est marquée par une forte concentration des données dans quelques territoires. Les réponses émanant de quatre régions représentent près de 79 % du total national : la Bourgogne-Franche-Comté (35 %), la Bretagne (17 %), la Nouvelle-Aquitaine (12 %) et l'Occitanie (11 %).

Le travail de caractérisation des territoires s'appuie sur la typologie des communes établie par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Cette typologie semble adaptée aux travaux de l'Observatoire puisqu'elle est destinée à décrire le système éducatif. En opérant des regroupements entre les neuf catégories de territoires proposées, le tableau suivant offre une vue synthétique de l'implantation des centres ayant participé à l'enquête.

Territoire rural	47 %	Territoire peu dense	38 %
Territoire urbain	53 %	Territoire très dense	62 %

Près d'un cinquième des territoires où sont implantés les centres de loisirs participants sont des territoires prioritaires, 10 % se trouvent en territoires labellisés France revitalisation rurale (ou en Zone de revitalisation rurale) et 12 % relèvent de la politique de la ville *(Graphique 9)*.

GRAPHIQUE 10
Répartition des centres selon la présence de PEdT sur leur territoire

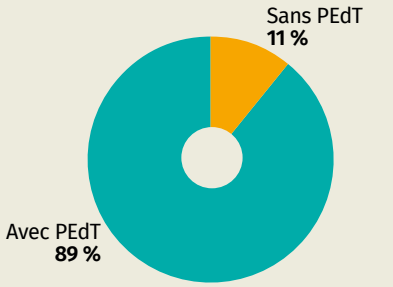

GRAPHIQUE 11
Répartition des centres selon la présence d'un Plan mercredi sur leur territoire

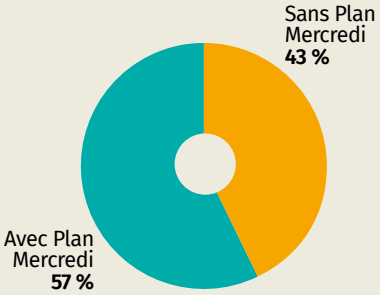

Parmi les territoires d'implantation des centres de loisirs, 89 % ont signé un Projet éducatif territorial (PEdT) *(Graphique 10)*. Cependant, sur ces territoires, seuls 57 % des centres de loisirs ont adopté un Plan mercredi *(Graphique 11)*, ce qui représente 51 % du panel total.

Les centres de loisirs sont organisés principalement par des associations (55 %, *Graphique 12*) ou par des entités du bloc communal, comprenant les communes et les structures intercommunales (45 %). Parmi les 410 centres ayant répondu à l'enquête, près d'un sur deux est géré par ou affilié aux Francas *(Graphique 13)*.

Parmi les centres ayant accepté de participer à l'enquête, une grande partie (91 %) accueille des enfants de 6 à 11 ans *(Graphique 14)*. En effet, une large proportion des centres (359 sur 410, soit 77 %) prennent en charge des enfants jusqu'à 11 ans. En revanche, seulement 80 centres accueillent des enfants des trois tranches d'âge.

À noter, la faible variabilité de ces valeurs d'une année à l'autre

La répartition des centres en fonction de leur capacité d'accueil est quasi-équivalente en fonction des différentes modalités retenues. Les centres de taille intermédiaire (50 à 99 enfants) sont légèrement surreprésentés (37 % - *Graphique 15*).

GRAPHIQUE 12
Répartition des centres selon le statut de l'organisateur

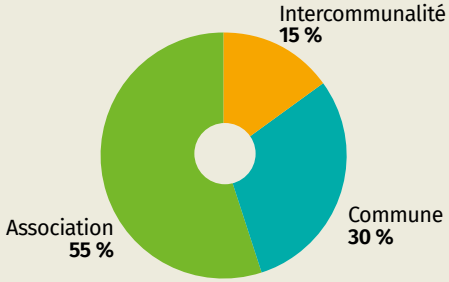

GRAPHIQUE 13
Répartition des centres selon leur appartenance au réseau Francas

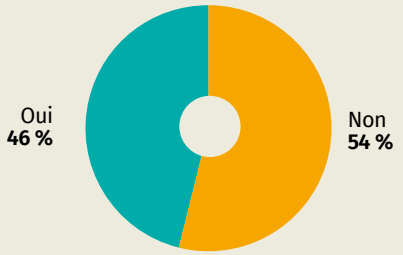

GRAPHIQUE 14
Tranches d'âges accueillies

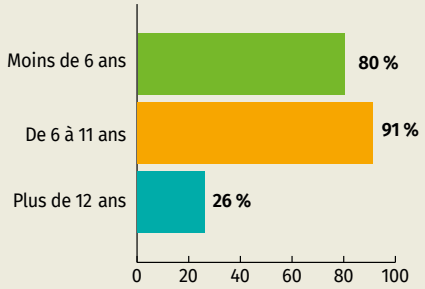

GRAPHIQUE 15
Répartition des centres en fonction de leur capacité d'accueil (en nombre d'enfants)

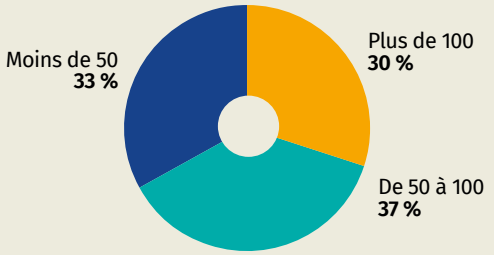

Les travaux de l'Observatoire

Depuis 2020, la Fédération nationale des Francas, avec le concours de son réseau d'associations départementales, anime l'Observatoire des centres de loisirs éducatifs.
Sa première mission est de porter un regard sur les projets et les pratiques actuels des centres de loisirs. Pour cela, l'Observatoire conduit une enquête chaque année. Sa seconde mission est de produire des ressources à destination des organisateurs et des équipes des centres de loisirs pour inciter des évolutions dans leurs projets éducatifs et pédagogiques. Dans cette optique, Boite à CLE présente de manière détaillée les cinq missions du centre de loisirs de demain, telles que définies par les Francas.

Les précédents rapports produits par l'Observatoire :

- Rapport « Le centre de loisirs, un espace de culture(s) » – Juin 2024
- Rapport « Le mercredi, une parenthèse dans la semaine des enfants » – Juin 2023
- Rapport « Les centres de loisirs (encore) sous tension ? » – Novembre 2022
- Rapport « Le périscolaire à la loupe » – Juin 2022
- Rapport « Un été à la loupe » – Décembre 2021
- Rapport « Les centres de loisirs acteurs du déconfinement éducatif » – Mai 2021

Les livrets de la Boite à CLE sont disponibles auprès de l'association des Francas de votre département

FÉDÉRATION NATIONALE DES FRANCAS

L'association est reconnue d'utilité publique, agréée association de jeunesse et d'éducation populaire, agréée association éducative complémentaire de l'enseignement public, et compte 80 ans d'existence et d'expertises.

Les Francas sont initiateurs de pratiques pédagogiques innovantes, acteurs clés du développement des centres aérés et de loisirs, du développement de projets éducatifs territoriaux, acteurs de référence sur les droits des enfants.

Pour les Francas, c'est sur une planète vivable et dans une société démocratique, fraternelle, inclusive, éducatrice et émancipatrice que les enfants et les adolescent·es peuvent le mieux se construire et devenir des citoyen·nes accomplis.

LES FRANCAS EN CHIFFRES CLÉS

- 1 767 500 enfants concernés, 83 associations départementales et territoriales membres
- 9 186 adhérent·es individuel·les
- 3 000 collectivités et associations adhérentes ou partenaires
- 700 élu·es des associations départementales
- 2 736 stagiaires de la formation professionnelle
- 7 183 jeunes en formation Bafa-Bafd

À découvrir :
Pop'Educ N°1 : Urgence écologique, que peut l'éducation ?"

Conception éditoriale : Fédération nationale des Francas – **Directrice de la publication :** Irène Pequerul – **Rédaction et analyse statistique :** Michaël Ramalhosa, Adam Outtier – **Relecture :** Sylvie Rab – **Réalisation graphique :** Dominique Lefilleul – **Photos et illustrations :** © Les Francas, © Freepik.com – **Mentions légales :** juin 2025 – Dépôt légal : juin 2025 - ISBN : 978-2-906487-89-5

RETROUVEZ-NOUS SUR :

@FrancasFede Les Francas Les Francas

www.centredeloisirseducatif.net

les francas

L'éducation en mouvement !

Fédération nationale des Francas
10-14, rue Tolain
75980 Paris Cedex 20
Tél. 01 44 64 21 00

Avec le soutien de :

Allocations Familiales – Caisse nationale

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité